Compte-rendu du CHSCT du 21 juin 2022

- **Crise au SPFE de Castres – Droits des agents bafoués**

En introduction, et dans le droit fil de notre déclaration liminaire au CTL du 16 juin, nous sommes revenus sur la prise en compte de la parole des agents, le dialogue social et la transparence.

En effet, Solidaires Finances Publiques Tarn alerte la direction sur la situation du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) depuis plusieurs années, avec une aggravation constatée ces derniers mois par l'apparition de plusieurs conflits interpersonnels. Lors de notre dernière interpellation, en date du 3 juin, nous avons rapporté les déclarations de la chef de service qui, non content de mettre en doute les capacités et le travail de ses agents lors d'une réunion de service, avait également invité les « mécontents » à demander leur mutation. Toutes les organisations syndicales avaient alors bien insisté sur le fait que dans ces conditions, il serait prêté une attention toute particulière aux demandes de mutation émanant de ce service et qu'il était impératif de respecter les droits des agents.

A la vue du mouvement local de mutation, publié la veille au soir, nous avons immédiatement vu que pour au moins 2 collègues, la mutation avait été bloquée. A cette affirmation, la direction a répondu qu'elle n'a pas « bloqué » ces demandes, mais que certains emplois vacants dans le département ont été « gelés »… et ce, afin de répartir la misère. Ainsi, certains services, pourtant demandés, resteront en sous-effectifs, afin de ne pas creuser un sous-effectif ailleurs. Tant pis pour les agents qui souhaitaient améliorer leurs conditions de travail en changeant de service ! Tant pis pour les services privés de cette arrivée !

C'est une honte ! Alors que cette direction reconnaît par écrit dans le Tableau de Bord de Veille Sociale que les sous-effectifs sont la principale source des problèmes dans les services, elle se résout à « organiser » le sous-effectif généralisé. De son côté, la DG continue à sous-estimer les besoins de recrutements et refuse de pousser les mouvements nationaux de mutation pour les mêmes raisons. Dans tous les cas, les agents sont les perdants et le DG seul peut se glorifier de répondre aux attentes politiques en terme d'économie.

Étant en CHSCT, nous avons demandé au Directeur s'il est en capacité d'imaginer l'état d'esprit des collègues à qui il a été dit de « partir », qui ont suivi cette injonction et qui se voient maintenant contraints de rester. Que compte-t-il faire pour ces agents ? Sans nier les charges du service et les lourdes difficultés en lien, il persiste à croire à un problème de communication, portant sur la forme, et non sur le fonds.

Solidaires Finances Publiques ne restera pas inactif dans ce dossier. Dans l'immédiat, nous invitons les agents qui n'ont pas obtenu leur mutation à se faire connaître, de nous ou de l'organisation syndicale de leur choix, afin de se faire accompagner en audience à la direction : une explication leur est due, que ce soit sur le mouvement ou sur cette « incompréhension » qui serait au cœur du problème. Par ailleurs, nous avons programmé pour fin septembre (date à confirmer) une visite en délégation CHSCT, afin de faire le point avec les agents et les acteurs préventeurs (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, Assistante Sociale, Médecin de Prévention) sur la situation du service.

- **Point d'information COVID : vigilance**

On note une recrudescence des cas de COVID en France. Après quelques semaines de calme, 4 cas positifs ont été dernièrement recensés à la DDFiP du Tarn. La vigilance doit donc être de mise, car même si la virulence du virus semble sans rapport avec le début de la pandémie, en cas de contamination l'isolement est toujours de rigueur.

- **Rapport annuel d'activité de la Médecine de Prévention : interrogations sur la pratique et manque de moyens**

Très peu présente en CHSCT, peinant à assurer le programme de visites médicales quinquennales et spéciales, ne se déplaçant jamais dans les services, notre Médecin de Prévention (MP) indique faire au mieux avec le temps dont elle dispose. En effet, à temps partiel, ses missions couvrent 3 départements.

Solidaires Finances Publiques l'a d'abord interrogée sur sa pratique des visites médicales par téléphone. La doctoresse nous assure que le contenu d'une visite est le même, que ce soit en présentiel et en distanciel. En effet, il n'existe pas de cadre officiel imposant un déroulé standard des visites ; il appartient donc à chaque médecin de décider de ce cadre, la méthode pouvant donc varier d'un praticien à l'autre. Selon elle, le distanciel apporte même une plus-value dans le sens où l'agent serait plus enclin à se confier sur ses difficultés. Il a été rappelé la nécessité de veiller à ce que l'agent soit bien isolé pendant le temps de la visite, idéalement en télétravail (les RH devraient donner des recommandations en ce sens dans les convocations).

Solidaires Finances Publiques, faisant le constat du manque de temps et de moyens pour couvrir l'ensemble des missions relevant de la médecine de prévention, a tenté d'engager une réflexion sur l'éventuel élargissement de l'équipe. La doctoresse a répondu que, selon elle, il n'est pas nécessaire de chercher à recruter un autre médecin. Questionnée sur le rôle des infirmiers, elle indique qu'ils peuvent constituer un appui, mais bien souvent réservé aux grandes agglomérations. Le recours à un psychologue du travail est également évoqué, intéressant dans le diagnostic et le suivi individuel de cas de souffrances au travail.

Dans les faits, il apparaît que l'Assistante Sociale compense de plus en plus les carences de la médecine du prévention. Une réflexion est d'ailleurs engagée au niveau national pour développer cet aspect, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, et les former aux interventions en milieu collectif. On se rapprocherait ainsi du rôle des services sociaux dans les entreprises privées.

En conclusion, si des pistes d'amélioration peuvent exister, elles ne semblent pas avoir la faveur de notre MP, outre l'intervention de l'Assistante Sociale, ou paraissent inaccessibles pour une direction comme la nôtre. Solidaires Finances Publiques continuera donc à se battre au niveau du Secrétariat Général afin d'obtenir une véritable médecine de prévention pour la DGFiP. Au plan local, nous encouragerons systématiquement les collègues en difficulté, en situation de mal-être ou de souffrance au travail, à demander un rendez-vous à la médecine de prévention.

- **Point sur les travaux immobiliers**

Certains points ont déjà été abordés lors du CTL du 16 juin : nous vous renvoyons donc à ce compte-rendu (questions diverses).

<u>Travaux sur les ouvrants du 209 rue du Roc à Albi :</u> la 1ère phase se termine dans les délais. Les finitions extérieures seront réalisées toutes en même temps après les travaux (location d'une nacelle). Le nettoyage sera réalisé par les entreprises avant

réinstallation des agents ; un complément dans la durée sera organisé par la direction, la poussière pouvant se redéposer pendant plusieurs jours.
Par ailleurs, les chaudières seront changées au mois de juillet.

Cité administrative : à ce jour, les délais restent inchangés, à savoir fin des travaux en fin d'année 2022 pour un emménagement début 2023.

Radon : après une nouvelle étude suite aux premiers travaux, une nouvelle intervention technique est prévue à Mazamet et à Castres pour renforcer l'extraction d'air. De nouvelles mesures seront réalisées. Le CHSCT rappelle qu'au vu des taux constatés et de la nature des locaux concernés, il n'y a pas de danger pour la santé des agents.

Tentative d'effraction au CFiP de Castres : une vitre côté rue est fissurée, son remplacement est prévu. Il est rappelé la nécessité de fermer les volets et de signaler tout dysfonctionnement.

- **Travailler par forte chaleur**

Un participant au CHSCT évoque des températures pouvant atteindre les 40° dans les bureaux. Solidaires Finances Publiques a rappelé à la direction que l'INRS fixe à 33° le seuil de dangerosité. La CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) rappelle qu'« il est recommandé aux chefs d'entreprises de faire évacuer le personnel des bureaux quand les conditions d'hygiène et de sécurité deviennent mauvaises. Ces conditions sont les suivantes : été : 34 °C / hiver : 14 °C.

Il est donc totalement inacceptable de travailler dans un bureau où il fait 34° ou plus. Si vous avez un doute sur la température, munissez-vous d'un thermomètre. Et réagissez, votre santé est en jeu ! La direction dispose de solutions à sa portée pour agir : déplacement dans un bureau plus frais, autorisation pour du télétravail exceptionnel…

- **Dépenses du CHSCT : un budget engagé en quasi totalité**

Nous avons enfin pu voter les travaux pour le remplacement des sols les plus endommagés du CFiP de Castres (voir les militants locaux pour le détail).

Pour Mazamet, un devis climatisation avait été demandé pour les bureaux de la Trésorerie hospitalière. Il s'avère trop lourd pour notre comité. En outre, au vu du taux d'occupation du bâtiment, la direction cherche un locataire et nous indique qu'à défaut, un déménagement pourrait intervenir (avec relogement dans des locaux de la mairie de Mazamet). Nous avons donc voté des travaux pour le percement d'évacuations pour climatiseurs mobiles.

Les dépenses de petits matériels ont été votées (bras d'écran, supports flex desk, trolley).

Les formations de recyclage des secouristes et ergonomie du poste de travail (une session pour Lavaur/Gaillac et une autre pour Castres) ont également été votées. En revanche, au vu du budget restant, la formation de conduite Centaure doit être reportée à l'année prochaine. Il a été demandé d'examiner les demandes pour ce stage afin d'identifier les collègues pour lesquels le besoin serait plus urgent : quelques-uns pourraient éventuellement être intégrés à une session organisée par la Haute-Garonne.

- **Visites en délégation CHSCT**

Outre le SPFE évoqué plus haut, la visite de la Trésorerie Hospitalière de Mazamet a été actée pour début octobre (date à confirmer).